



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand

75505 Paris Cedex 15

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Communiqué du 1er avril 2011

France Télécom-Orange Signature d'un accord sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC)

Pour la première fois depuis la privatisation de France Télécom, la négociation obligatoire sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) débouche sur la signature d'un accord d'entreprise.

Cet accord marque la fin des violences sociales, en particulier des mobilités forcées, et remet l'humain au cœur des préoccupations de l'entreprise.

La CFE-CGC/UNSA regrette cependant que les contraintes imposées par l'État, qu'il s'agisse du niveau des dividendes qu'il exige en tant qu'actionnaire principal ou de la fiscalité exorbitante qui pèse sur les opérateurs de télécommunications, ne permettent pas de mettre fin aux délocalisations, en dépit des priorités affichées par le même État sur cette question.

Une négociation obligatoire qui a échoué par deux fois

Depuis le 19 janvier 2005, la loi impose aux entreprises de plus de 300 salariés de négocier un accord triennal sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences. Elle a pour but d'évaluer et d'anticiper les conséquences de la stratégie de l'entreprise sur l'emploi et les salaires.

A France Télécom, les négociations de 2006 et 2009 furent un échec. En 2006, l'accord, signé par des organisations minoritaires, fut dénoncé par la CFE-CGC, la CGT et SUD. En 2009, la négociation a été interrompue par la crise sociale.

Rappelons que pendant cette période, 30 000 emplois ont été détruits, et plus de 10 000 délocalisés dans les pays à bas coûts, principalement dans le domaine des services client par téléphone.

La signature de l'accord GPEC 2011 marque un tournant dans le dialogue social à France Télécom-Orange

La signature d'un accord GPEC à France Télécom-Orange marque la fin des violences commises par la Direction depuis plusieurs années contre les personnels. Les dispositions de cet accord remettent l'humain au cœur des préoccupations de l'entreprise, comme s'y était engagé son PDG, Stéphane Richard, dans son « Nouveau Contrat Social » adressé à tous les personnels au mois d'octobre 2010.

La définition de bassins de vie limitera les mobilités géographiques imposées aux salariés, tandis que la création de bassins GPEC permettra une déclinaison de l'accord national négociée au niveau local, au plus près des personnels.

L'instauration d'une démarche contractuelle concertée sur le suivi de l'emploi et la prévision de ses évolutions par zones territoriales augure d'une meilleure prise en compte des réalités du terrain.

Les personnels retrouvent leur place, grâce la mise en œuvre de dispositifs leur permettant d'anticiper l'évolution de leurs métiers par la formation, et d'obtenir la reconnaissance des compétences qu'ils ont développées.

Par sa signature, la CFE-CGC/UNSA marque son souhait de saluer les changements amorcés par la nouvelle Direction du Groupe France Télécom-Orange. Elle utilisera la clause de revoyure que comporte le texte pour offrir la garantie d'un suivi de l'accord favorable aux salariés.

Les recrutements seront cependant insuffisants, et la relocalisation est une grande oubliée

Malheureusement les 10 000 recrutements annoncés dans l'accord pour les trois prochaines années ne couvriront pas la totalité des départs à la retraite prévus. Ils ne suffiront pas non plus à compenser les diminutions d'effectifs liés à la mise en œuvre d'un dispositif de fin de carrière.

Par ailleurs, aucun dispositif de relocalisation des emplois, notamment dans le domaine des services client par téléphone, ne figure dans l'accord.

L'État porte une grande part de responsabilité sur les questions de l'emploi

Les marges de manœuvre dans l'entreprise sont en effet entravées par le comportement de son actionnaire principal, l'État, qui exige un niveau de dividendes exorbitant, siphonnant les résultats. Ce même État impose par ailleurs une fiscalité toujours plus contraignante pour les opérateurs de télécommunications (17 taxes et 9 redevances), et particulièrement pour l'opérateur historique, qui paie seul la totalité de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) mise en place pour remplacer la taxe professionnelle.

En dépit d'un appel public du Secrétaire d'État à l'Emploi, Monsieur Laurent Wauquiez¹, à relocaliser les centres d'appels, l'État ne laisse à France Télécom, l'un des principaux donneurs d'ordre en la matière, aucune possibilité de ré-internaliser les emplois, ou même d'imposer à ses sous-traitants des clauses de localisation des emplois en Europe.

La CFE-CGC/UNSA réitère donc sa demande que l'ensemble des opérateurs utilisant des ressources appartenant au patrimoine national, telles les fréquences hertziennes utilisées par les réseaux de téléphonie mobile, soient contraints de maintenir l'emploi sur le territoire national français.

Elle en appelle au plus haut niveau de l'État, premier actionnaire de France Télécom, pour que l'étau des dividendes et des taxes soient desserré, afin de permettre la mise en œuvre d'une réelle défense de l'emploi, toujours annoncé comme une priorité nationale, mais à laquelle l'État lui-même ne donne aucun moyen lorsqu'il est aux commandes.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org
- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>

¹ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/centres-d-appels-lutter-contre-la-delocalisation-et-ameliorer-la-relation-client>